

LISTE DES PIÈCES A DEPOSER EN LIGNE
DOCTORANT.E.S
S'INSCRIVANT EN 2^{ème} et 3^{ème} année
DANS LE CADRE D'UNE COTUTELLE INTERNATIONALE DE THESE

ET QUI S'ACQUITENT DES DROITS D'INSCRIPTION
A L'UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER

Année universitaire 2020-2021

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) :

- Si vous vous acquittez des droits d'inscription à l'Université Toulouse III – Paul Sabatier au titre de l'année universitaire 2020-2021, vous devez vous acquitter de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus), (informations sur le site cvec.etudiant.gouv.fr) et fournir une attestation d'acquiescement à vos nom et prénom.

- Récapitulatif d'inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année de doctorat portant les avis du directeur de thèse, du co-directeur de thèse le cas échéant, du directeur de l'unité de recherche et du Directeur de l'école doctorale, extrait de votre compte ADUM
- Photocopie du contrat de travail mentionnant le montant brut mensuel de la rémunération et photocopie du dernier bulletin de salaire
OU photocopie de l'attestation de bourse (Campus France, BGE (Boursier Gouvernement Etranger)...)
- Photocopie de la convention de cotutelle signée par toutes les parties
- Attestation d'inscription dans l'université d'origine
- Attestation signée par directeur du laboratoire d'accueil mentionnant :
 - les dates de séjour du doctorant dans le laboratoire entre le 1/09/2020 et le 31/08/2021
 - le montant mensuel du financement durant le séjour en France
 - éventuellement le complément de bourse
- Photocopie de l'attestation de responsabilité civile valable du 1/09/2020 au 31/08/2021 portant la mention «vie privée » ou « scolaire et extra-scolaire »